

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

AVIS PUBLIC

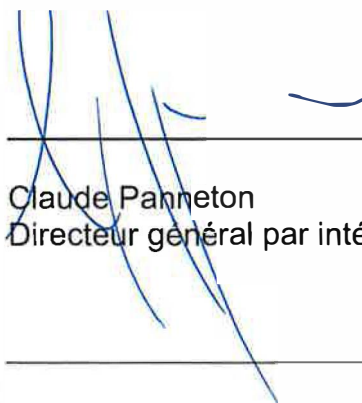
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 655-2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 436-2011
AFIN DE PERMETTRE L'USAGE R1 – RÉSEAU DE SENTIERS AÉRIENS DANS LA
ZONE 072-AF**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 02 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 655-2026 modifiant le règlement de zonage 436-2011 afin de permettre l'usage R1 – réseau de sentiers aériens dans la zone 072-af

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

nné à Percé, ce trentième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

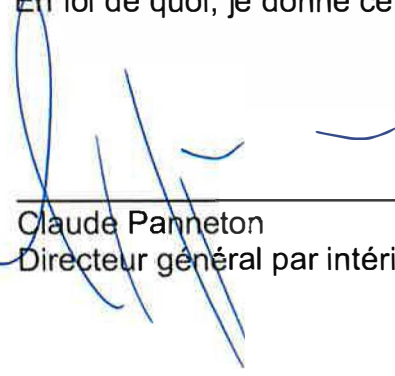


Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 30 juillet 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 juillet 2026.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim